

36  
TIRAGE A PART NE POUVANT ÊTRE MIS DANS LE COMMERCE

*Hommage amical*

*B. Haussoullier*

REVUE *par A. K.*  
DE  
**PHILOLOGIE**

DE  
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE  
continué sous la direction de  
**ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER**

**A. KREBS**  
DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXVI, 1<sup>re</sup> LIVRAISON  
(Janvier 1902)

LES ILES MILÉSIENNES  
LÉROS — LEPSIA — PATMOS — LES KORSLE

PAR  
**B. HAUSSOULLIER**

PARIS  
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK  
11, RUE DE LILLE, 11

1902  
Tous droits réservés.



135135

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES CLASSES. — DEUXIÈME SÉRIE

I

A SHORT HISTORY OF THE  
ENGLISH LANGUAGE AND LITERATURE

FOR THE USE OF FRENCH STUDENTS

By **J. PARMENTIER**

Professor at the « Faculté des Lettres »  
of Poitiers.

Volume in-12, cartonné toile. 3 fr. 50

III

PRÉCIS HISTORIQUE  
DE

PHONÉTIQUE FRANÇAISE

Par **E. BOURGIEZ**

Professeur à l'Université de Bordeaux.

*Nouvelle édition complètement refondue.*

Volume in-12, cartonné toile. 3 fr. 50

Petit Traité des Synonymes latins

Par **C. MEISSNER**

Traduit sur la 4<sup>e</sup> édition, par P. ALTENHOVEN

Professeur au Collège de Bouillon.

Volume in-8, cartonné . . . . . 1 fr. 50

SYNTAXE DE LA LANGUE GRECQUE

PRINCIPALEMENT DU DIALECTE ATTIQUE

Par **J.-N. MADVIG**

Professeur à l'Université de Copenhague

*Traduite par l'abbé HAMANT, Professeur au  
Petit Séminaire de Metz, avec Préface par  
O. RIEMANN, Maître de Conférences à l'E-  
cole normale supérieure et à l'École pratique  
des Hautes Etudes.*

Volume in-8. . . . . 6 fr.

QUELQUES NOTES SUR LES SILVES DE STACE

PREMIER LIVRE

Par **Georges LAFAYE**

Maître de Conférences à la Faculté des Lettres  
de Paris.

Vol. in-8, avec 4 fig. dans le texte. 2 fr. 50

DIONYSOS

ÉTUDE SUR L'ORGANISATION MATÉRIELLE  
DU THÉÂTRE ATHÉNIEN

Par **Octave NAVARRE**

Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

Volume in-8, avec 2 pl. en chromo,  
frontispice et 23 fig. dans le texte. 5 fr.

II

CHRESTOMATHIE DE L'ANCIEN FRANÇAIS

(IX-XV<sup>e</sup> SIÈCLES)

TEXTE, TRADUCTION ET GLOSSAIRE

Par **Er. DEVILLARD**

Professeur agrégé au lycée d'Angoulême.

Volume in-12, cartonné toile. 3 fr. 50

IV

PRÉCIS D'HISTOIRE  
DE LA

LITTÉRATURE ALLEMANDE

Avec Notes bibliographiques et Tableaux synchroniques

Par **L. W. CART**

Professeur agrégé au lycée Carnot.

Volume in-12, cartonné toile. . . 5 fr.

NOTES DE GRAMMAIRE LATINE

*pour servir à la traduction du latin en français*

Par **M. l'abbé BAYARD**

Professeur aux Facultés libres de Lille.

Volume in-12, cartonné . . . . . 1 fr. 50

Cicéron et ses Ennemis littéraires

ou le BRUTES, l'ORATOR et le DE OPTIMO GENERE ORATORUM

Traduit d'une Préface de OTTO JAHN

et suivi du texte annoté

du *De optimo genere oratorum*

PAR

**Ferd. GACHE** et **J.-S. PIQUET**

Prof. au lycée J.-B. Dumas . . . . . Prof. à l'Éc. moy. de Zwolle

Volume in-8. . . . . 2 fr.

LA PHILOGIE CLASSIQUE

Six conférences sur l'Objet et la Méthode des études supérieures  
relatives à l'antiquité grecque et romaine

Par **Max BONNET**

Prof. à la Faculté des lettres de Montpellier.

Volume in-8. . . . . 3 fr. 50

L'IDÉAL DE JUSTICE ET DE BONHEUR

ET LA VIE PRIMITIVE DES PEUPLES DU NORD  
dans la littérature grecque et latine

Par **A. RIESE**

Ouvrage traduit de l'allemand par

**Ferd. GACHE** et **J.-S. PIQUET**

Prof. au lycée J.-B. Dumas . . . . . Prof. à l'Éc. moy. de Zwolle

Volume in-8 . . . . . 2 fr. 50

## LES ILES MILÉSIENNES

LÉROS — LEPSIA — PATMOS — LES KORSIÆ

---

Le territoire de Milet comprenait, au temps de Strabon, le territoire de Myonte<sup>1</sup> et toute la partie du littoral qui s'étendait entre Myonte, au Nord, et le golfe qui baigne la presqu'île didyméenne, au Sud. Sur cette partie de la côte s'ouvraient six ports : d'abord les quatre ports de Milet même<sup>2</sup>, puis les deux ports de Didymes, Panormos, au Nord du promontoire Poseidion, Teichioussa, au Sud<sup>3</sup>. En avant de ces ports et à une faible distance, une première rangée de petites îles formait une première ligne de défense : Ladé, les Tragææ, dans les eaux desquelles se sont livrées d'importantes batailles<sup>4</sup>, et, au Sud, l'îlot de Pharmacoussa. Plus avant dans la mer Icarienne, des îles plus importantes formaient, entre Samos et Icaria, au Nord, et Calymna, au Sud, une seconde ligne de défense : c'étaient les Korsiaæ, Léros, Lepsia, Patmos.

Avant d'en parler, je dois au lecteur un aveu qui me coûte : ces îles, je ne les connais pas, je n'y ai jamais abordé. Quand je fus chargé de reprendre et de continuer à Didymes l'œuvre d'Olivier Rayet, je formai aussitôt le projet d'étendre mes recherches aux îles milésiennes, que j'avais vues plus d'une fois de la terre ferme ou du pont d'un navire trop rapide. Installé à Didymes, je fus enchaîné à ma tâche, et ceux-là me comprendront qui ont dirigé des fouilles en plein village, qui se sont dépensés en négociations interminables, vingt fois rompues et reprises longtemps après que le soir avait dispersé les ouvriers et fermé les chantiers. Et pourtant,

---

1. STRABON, XIV, 636.

2. Id., XIV, 635. Voy. le plan sommaire de Milet publié par Th. WIEGAND, après la seconde campagne de fouilles, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1901, p. 904.

3. Sur les ports de Didymes, voy. mes *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion* (sous presse). J'ai réuni en tête du volume tous les textes d'auteurs relatifs à Didymes et au Didymeion.

4. Bataille de Ladé en 494, HÉRODOTE, VI, 7. — Bataille des îles Tragææ en 440, THUCYDIDE, I, 116. Les manuscrits de Thucydide portent *Τραγία*. J'adopte pour ce nom, et pour tous ceux que je citerai dans la suite, l'orthographe de Strabon.

l'inoubliable spectacle qui a ravi tous les pèlerins du Didymeion en ruines, la vue de la mer Icarienne, la fête splendide que me donnaient tous les jours, à toutes les heures du jour, les aspects variés de la mer, du ciel et des îles voisines ou lointaines, ranimaient mon désir, qui ne se réalisa pas! Je me bornerai donc dans l'article qui suit à justifier le nom d'îles *milésiennes* que je donne aux quatre îles ou groupes d'îles nommés plus haut.

De bonne heure et, semble-t-il, en même temps que Léros, les Milésiens avaient occupé Icaria; le fait est attesté par Anaximènes de Lampsaque<sup>1</sup>. Mais Icaria n'avait pas de port et l'île resta pauvre<sup>2</sup>. Au temps de Strabon, elle était abandonnée et les gens de Samos y faisaient paître leurs troupeaux<sup>3</sup>: il n'y a entre les pointes les plus rapprochées des deux îles que 80 stades de distance<sup>4</sup>. Plus durables, nous l'allons voir, furent les établissements milésiens dans les Sporades voisines.

#### LÉROS.

Léros est la plus importante des îles milésiennes. Elle avait été colonisée par Milet, en même temps qu'Icaria<sup>5</sup>, et nous savons qu'en 494 elle appartenait déjà aux Milésiens et qu'elle n'était pas fortifiée, puisqu'après la défaite des Ioniens révoltés, l'historien Hécatée de Milet proposait à ses compatriotes de se réfugier dans l'île, d'y construire une forteresse et d'y attendre le moment propice au retour dans la mère patrie<sup>6</sup>. L'avis d'Hécatée ne fut pas suivi, et c'est dans une île voisine que nous retrouverons une forteresse milésienne.

Léros n'a pas cessé, depuis lors, d'appartenir aux Milésiens. Dans la seconde moitié du v<sup>e</sup> siècle, elle figure sur les listes des ἀπαρχαὶ de la première confédération athénienne, à côté de Milet, dont elle dépend, et ce lien est nettement marqué par le double ethnique dans la première liste (454/3):

CIA. I, 226, col. de dr., l. 19-20: Μιλήσιοι.

ἔ]χς Λέρο: HHH.

1. Anaximènes cité par STRABON, XIV, 635.

2. STRABON, XIV, 639.

3. Id., *ibid.* et X, 488.

4. Id., XIV, 639.

5. Id., XIV, 635. M. E. BABELON a publié dans *l'Inventaire sommaire de la collection Waddington*, n° 2024 (Pl. IV, 9) une monnaie trouvée à Léros. La monnaie est en électrum et ne porte pas d'inscription. Si l'attribution à Léros doit être maintenue, la monnaie est antérieure à l'occupation milésienne.

6. HÉCATÉE, V, 125.

Dans les listes suivantes (251, 262, 264), la désignation est un peu différente. Sous l'ethnique Μιλέσιοι sont nommés Léros et Teichioussa (CIA. I, 264, l. 15) :

Μιλέσιοι,  
Λέρος,  
Τειχιόσσα.

Un seul chiffre est gravé en regard de ces trois noms. Milet paie le tribut en bloc (10 ou 5 talents)<sup>1</sup>, et fixe elle-même la part de Léros, dont le nom continue à figurer sur les listes. Nous aurons à rechercher plus loin si les trois talents (300 drachmes × 60), qui représentent sur la première liste la part de Léros, pesaient sur les seuls Lériens.

Milet fit défection en 412. La flotte athénienne, qui avait son quartier général à Samos, occupa l'île de Ladé, mais les Milésiens gardèrent Léros, où l'escadre péloponnésienne fit escale<sup>2</sup>.

Trois décrets, dont le plus ancien remonte probablement à la fin du IV<sup>e</sup> s., nous apprennent que dans la suite Milet demeura en possession de Léros.

N<sup>o</sup> 1 (L. Ross, *Inscr. gr. ined.*, II (1842), p. 68, n<sup>o</sup> 188). Décret en l'honneur d'Hécataeos. L'emploi d'ο pour ο dans les mots ἀτόους, ταοτα nous autorise à l'attribuer à la fin du IV<sup>e</sup> s., après la restauration de la démocratie milésienne<sup>3</sup>. Certaines formules qu'on ne retrouve pas dans les décrets suivants sont également une preuve d'assez haute antiquité.

A la l. 1, où la copie de Ross porte : . . . ΘΑΙΤΩΙΑΔΕΩΤΥΤΧ. Ν, il faut lire et restituer : καὶ ἰδ[ι]αί τ[ο]ῖ[ς] ἑ[ν]τυγχ[ά]ν[ου]σιν αὐτῶι. La fin des considérants se restitue donc comme suit :

- [ . . . διατελεῖ χρῆσιμος ὧν κοινεῖ πᾶσιν ]  
1. καὶ ἰδ[ι]αί τ[ο]ῖ[ς] ἑ[ν]τυγχ[ά]ν[ου]σιν αὐτῶι καὶ εὔ-  
ν[ο]σιαν καὶ προθυμίαν δικαίαν παρε[χό]μενο[ς]  
πρὸς τούς ἐν τῇ νήσῳ κατοικοῦντας τῶν [πο-

1. Voy. les tableaux dressés par W. LARFELD, *Handbuch der griechischen Epigraphik*, II, 1 (1898), p. 24 et 26.

2. THUCYDIDE, VIII, 24, 1, et 26, 1.

3. Cette même orthographe se retrouve à Chios dans deux lettres d'Alexandre (Ch. MICHEL, *Recueil*, n<sup>o</sup> 33 = *Dittenberger*, SIG<sup>2</sup>, n<sup>o</sup> 150 = WILAMOWITZ-MOELLENDORFF, *Griechisches Lesebuch*, 1902, p. 391 et B. HAUSSOULLIER, *Bull. de Corr. hellén.*, III (1879), p. 320 = E. PRIDK, *De Alexandri Magni epistularum commercio*, Berlin, 1893, p. 30, suiv.

F. BECHTEL, *die Inschriften des Ionischen Dialekts*, p. 73, n<sup>o</sup> 107 (34<sup>e</sup> volume des *Abhandlungen... der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, 1887) attribue également au IV<sup>e</sup> s. l'inscription de Léros.

λ]ιτωῶν, δεδόχθαι τῆι ἐκκλησίαι ἐπι[ινῆσθαι  
 5. Ἐκ]αταίον ὑπὸ τῶν οἰκητόρων τῶν ἐλ Λέρω[ι

L. 6, lire ἦν [ἔχων διατελεῖ. — L. 11 suiv. ὅπως [δὲ]]ταστα . . . Cf. Ch. Michel, *Recueil*, n° 383, c, l. 3 suiv. Ὅπως δὲ καὶ Ρόδιοι ἐπιγνώσιν τὰ ἐψηφισμένα τίμια τῶι πολίτηι αὐτῶν. . .

N° 2 (Sakkélion, Ἀρχ. Ἐφημ., 1862, p. 260, n° 29 et Ad. Wilhelm, *Arch. epigr. Millh. aus Oesterr. Ung.*, XV (1892), p. 9). — Décret en l'honneur d'Aristonicos.

N° 3 (Sakkélion, Περνασσός, 1886, p. 93 et 155. — Paton, *Classical Review*, VIII (1894), p. 376. — Fontrier, *Bull. de Corr. hellén.*, XIX (1895), p. 550. — Burchner, *Ath. Millh.*, XXI (1896), p. 34. — Ch. Michel, *Recueil*, n° 372). — Décret en l'honneur d'Aristomachos.

Les n°s 2 et 3 ne semblent pas antérieurs au n° s.

Hécataeos, Aristonicos et Aristomachos sont des Milésiens et nos trois décrets ne nous en aideront que mieux à déterminer la condition des Lériens dans la cité milésienne : les honneurs et récompenses dont disposent les Lériens sont un intéressant élément d'information.

Tout d'abord comment les Lériens désignent-ils eux-mêmes leur groupe et leur assemblée ?

N° 1. — Οἱ ἐν τῆι νήσω κατοικοῦντες τῶν πολιτῶν l. 3.

Οἱ ἐν τῆι νήσω κατοικοῦντες, l. 8-9.

Οἱ οἰκητορες οἱ ἐλ Λέρωι, l. 5.

Δεδόχθαι τῆι ἐκκλησίαι, l. 4.

N° 2. — Ὁ δῆμος, l. 1; 2; 6.

Λέρωι, l. 4.

N° 3. — Ἐδοξε Λερίων τοῖς κατοικοῦσιν ἐν Λέρω, l. 3.

Δεδόχθαι Λερίοις τοῖς κατοικοῦσιν ἐν Λέρω, l. 16.

Ὁ δῆμος, l. 15; 24-25.

Τὸ πλῆθος, l. 19-20.

Λέρωι, l. 22

La désignation qui a prévalu est évidemment celle que nous fait connaître le n° 3 : Λερίων ou Λέρωι οἱ κατοικοῦντες ἐν Λέρω. Elle a remplacé le mot οἰκητορες. Un autre terme a disparu également, réservé pour l'assemblée du peuple milésien tout entier : ἐκκλησία<sup>1</sup>. Le mot πλῆθος, qui ne se rencontre qu'une fois, est employé pour

1. Ch. MICHEL, *Recueil*, n° 31, l. 45. = DITTENBERGER, SIG<sup>2</sup>, n° 314.

désigner l'ensemble des Lériens; le mot *δήμος*, plus fréquent, est le terme courant, officiel : les *Λέριοι* forment un *dème*. Je me permets ici de renvoyer le lecteur à un article précédent : j'y ai réuni, entre autres, quatre inscriptions où des prophètes joignent à leur nom la mention de leur *dème*, sous la forme *ὁ δεῖνα δήμου Λερίων*<sup>1</sup>.

Les *Λέριοι* ne sont donc pas des clérouques : ils forment partie intégrante de la cité. Comme tous les *démotes*, ils ont la liberté de s'établir dans un autre *dème* que le leur, et nombre d'entre eux ont été chercher fortune et honneurs à Milet même ou à Didymes. Tel me semble le cas d'Hécateos, dont le décret n° 1 nous a conservé le nom. C'est un Lérien établi à Milet : il y fait bon accueil à ceux de ses *démotes* qui s'adressent à lui et ne cesse en même temps de témoigner sa bienveillance aux Lériens de Léros, c'est à dire à ceux de ses *démotes* qui résident dans leur île. S'il n'était pas lui-même *démote* de Léros, l'assemblée du *dème* ne se fût pas bornée à lui décerner un éloge et à le recommander à la bienveillance des Lériens : elle lui eût reconnu le droit de prendre part aux fêtes et sacrifices célébrés dans l'île, *καὶ ἱερῶν μετουσίαν καὶ τῶν λαίπων πάντων ὧν καὶ Λερίοις μέτεστιν*<sup>2</sup>. Ce droit, Hécateos le possède du fait de sa naissance et de son inscription dans le *dème* des *Λέριοι*. Par contre, les Lériens l'accordent à Aristonicos et à Aristomachos : ce qui nous apprend du même coup qu'ils étaient l'un et l'autre Milésiens, l'un et l'autre étrangers au *dème* des Lériens. Aristomachos s'est établi dans l'île de Léros, où il dirige peut-être une entreprise de pêche<sup>3</sup>; il a rendu service aux Lériens, qui l'en récompensent en l'admettant à leurs fêtes et sacrifices.

Le *dème* a son agora (n° 1, l. 11), où se réunit l'assemblée. Celle-ci comprend « ceux des Lériens qui résident à Léros », non que les Lériens du dehors en soient exclus : de même qu'ils ont le droit de prendre part à la vie religieuse du *dème*, de même ils peuvent prendre part à la vie politique, mais la formule de sanction n'en est pas moins remarquable. Si nos *démotes* s'étaient conformés à l'usage athénien, par exemple, il leur eût suffi de dire : *ἔδοξε Λερίοις*. Ils opposent au contraire les Lériens de Léros aux Lériens du dehors.

Nos trois décrets nous font connaître quelques fonctionnaires du *dème* : le greffier-archiviste (*γραμματεὺς*)<sup>4</sup>, les *χρυσονόμοι* ou tré-

1. *Revue de Philologie*, XXI (1897), p. 38 et suiv. Cf. E. SZANTO, *Die griechischen Phylen*, p. 55 (Tirage à part des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, 1901).

2. N° 2, l. 2 suiv.; n° 3, l. 20 suiv.

3. N° 3, l. 7 suiv. *κατοικῶν ἐν τῇ νήσῳ ἐκ πλείονος χρόνου... ἐργαζόμενός τε τὴν κατὰ θάλασσαν ἐργασίαν*. Aujourd'hui encore, la pêche des éponges occupe nombre d'habitants de l'île.

4. N° 2, l. 11 suiv.; n° 3, l. 31 suiv.

soriers-payeurs<sup>1</sup>. Nous ignorons qui présidait l'assemblée. L'éponyme dans le décret n° 3 est le stéphanéphore de Milet. Peut-être les trois Lériens qui proposent le décret en l'honneur d'Aristomachos sont-ils des fonctionnaires.

Il va de soi que la vie religieuse du dème avait pour centre le temple de Parthénos (τὸ ἱερόν τῆς Παρθένου), dans l'enceinte duquel fut exposé le n° 2 (l. 8). Le souvenir du temple ancien vit encore dans le nom de Παρθένι, que porte aujourd'hui encore un lieu dit de Léros<sup>2</sup>.

## LEPSIA

L'île de Lepsia, au N. de Léros, n'est mentionnée que par Pline l'Ancien, V, 31, 133 Jahn : « In Cariae ora quae vocantur Argiae numero XX et Hyetussa, *Lepsia*, Leros »<sup>3</sup>. Elle porte aujourd'hui encore le même nom, Leipsó. Le nom ancien ne s'est retrouvé dans aucune des inscriptions qu'on y a découvertes et qui toutes ont été publiées par Sakkélión.

Leipsó a été visitée en 1885 par un Anglais qui a beaucoup voyagé dans les îles grecques, M. J. Theodore Bent, et voici la courte notice qu'il lui consacre (*Journ. of hellen. Studies*, VII (1886), p. 144) : « On Leipsó, which lies a little to the east of Patmos, there are several traces of ancient habitations. Though most of these seem to belong to the Roman period, there are traces of a fine Hellenic fortress commanding the harbour, from which the following inscription was taken : —

ΕΠΙΣΤΕΦΑΝΗΦΟΡΟΥ ΑΝΤΙ  
ΟΧΟΥ ΤΟΥ ΔΙΕΧΙΝΟΥ  
ΦΡΟΥΡΑΡΧΟΣ ΤΗΣ ΝΗΣ  
ΣΟΥ ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΕΙ  
ΡΗΝΙΟΥ ΦΥΣΕΙ ΔΕ  
ΕΛΛΙΝΟΥ ΑΝΗΡ ΔΙ  
ΚΑΙΟΣ

1. N° 2, l. 10 ; n° 3, l. 30. Sur la signification primitive du mot, voy. Bruno Kern, *Anonymus Argentinensis*, 1902, p. 277.

2. Voy. L. Ross, *Reisen auf den griechischen Inseln*, II (1843), p. 120 suiv. — J. SAKKELION, *Παρνασσός*, 1886, p. 93 et précédemment *Πανδώρα*, XVI, p. 137. A mon grand regret, je n'ai pu me procurer le mémoire de M. ΟΙΚΟΝΟΜΟΥΛΟΣ, *Λερία*.

3. Les *Argiae*, aujourd'hui Arki, sont un groupe d'îles à l'E. de Patmos. L'île principale porte le nom d'Αρχίτη dans le *Stadiasmus maris magni* (*Geographi graeci minores*, ed. Müller-Didot, I, p. 501, § 290) et AGATHEMEROS, 18 (*Geog. gr. min.*, II p. 479).



M. Bent ignorait que cette inscription était depuis longtemps publiée par Sakkéliou ('Αρχ. Ἐφημ., 1862, p. 265 et 266, n° 238) :

- α'. Ἐπὶ Με...[τοῦ...φρούρ]αρχο[ς τῆς νήσου  
Ἐπίγονος Ἀντιφάνου δίκαιος ἀνὴρ.
- β'. Ἐπὶ στεφανηφόρου Ἀντιόχου τοῦ Αἰσχίνου  
φρούραρχος τῆς νήσου Διονύσιος Εἰ-  
ρηνίου, φύσει δὲ Ἐλαίνου<sup>1</sup>, ἀνὴρ δι-  
καίος.

« Cette inscription, ajoute Sakkéliou, a été trouvée au milieu des ruines de l'ancienne acropole, dans la petite île de Lepsia, sur une plaque de marbre blanc, et je publie exactement la copie que m'a remise mon ami N. Rubini. »

L'excellente restitution du n° α' est due à Sakkéliou. M. Bent ne le mentionne pas, soit parce qu'en 1885 la pierre était brisée à la partie supérieure, soit parce que ces deux lignes, incomplètes et plus difficiles à lire, lui ont semblé quantité négligeable. J'admets sans hésitation que la division des lignes du n° β' est plus exacte dans la copie de Rubini que dans celle de Bent.

A ces deux textes, il faut joindre le suivant, publié en 1890 ('Ἐφημ. ἄρχ., 1890, p. 221) :

Ἀρχίας Διοσκουρίδου.

Ἐπὶ στεφανηφό-  
ρου Μενεκλή-  
ους φρούραρχος  
Ἀρτεμιδώρος  
Ἀρτεμιδώρου.

L'inscription est publiée par Sakkéliou d'après une copie de son ami G. A. Asimitsis; il n'est pas dit en quel endroit de l'île elle a été découverte. C'est un fragment d'une liste de φρούραρχοι.

Je n'aurai pas de peine à prouver que les stéphanéphores Με..., Ἀντιόχος ὁ Αἰσχίνου, Μενεκλῆς et les commandants de forteresse Ἐπίγονος Ἀντιφάνου, Διονύσιος Εἰρηνίου, Ἀρχίας Διοσκουρίδου, Ἀρτεμιδώρος Ἀρτεμιδώρου sont des Milésiens et que par conséquent l'île appartenait à Milet. Dans une inscription de Didymes, depuis longtemps connue puisqu'elle est insérée au *Corpus*, je retrouve le nom du stéphanéphore Antiochos, fils d'Æschinès.

1. Ἐλαίνου = Ἐλένου. Le nom est connu à Didymes, *Anc. gr. Inscr. in the Brit. Museum*, n° DCCCCXXIV c, l. 16.

C. I. G., 2879, d'après la copie de Cockerell. Cf. Addenda, p. 1119, où Boeckh a utilisé la copie de Cocconis, communiquée par Ross.

..ΥΚΑΗΝΙ-Α-ΧΡΟΥΤΑΜΙ- -ΣΑΝ...

ἐπὶ στεφανηφόρου Ἀντιόχου Α-ΕΧΙΝ..

καὶ παρεδρεύσαντα τὴν πρώτην ἐξαΓ...

νον ὁ προφήτης Μοσχίων Ἐφαιστιώνος

5. καὶ ἡ ὑδροφόρος Τρυφᾶσα Ἀπολλωνίου καὶ [οἱ  
περὶ τὸ μαντεῖον πάντες καὶ οἱ τὸ ἱερὸν χ[ατοι-  
κοῦντες καὶ οἱ πρόσχωροι ἐστεφάνωσαν  
καὶ ἐτείμησαν εἰκόνι γραπτῆι ἐπιχρῦσαι  
δικαιοσύνης ἕνεκεν καὶ εὐσεβείας.

*Var. lect.* vs. 1 : ΣΥΚΑΗΝ Cocconis ; vs. 2 extr. ANTIOXOY  
TOYAIΣXIN Cocconis ; vs. 3 extr. M pro Γ Cocconis.

Il faut lire et restituer ainsi les trois premières lignes :

Ε]ὐκλήν [Εδ]ά[νδ]ρου ταμί[ε]ύ[σαντα

ἐπὶ στεφανηφόρου Ἀντιόχου τοῦ Αἰσχίν[ου

καὶ παρεδρεύσαντα τὴν πρώτην ἐξάμ[η-

νον...

Dans une inscription de Didymes dont je n'ai publié que quelques lignes, je retrouve en partie les noms du trésorier Euclès et du stéphanéphore Antiochos. Ce dernier texte me permettra de dater approximativement l'inscription publiée par Bent et Sakkélion.

Didymes. Stèle en pierre coquillière découverte le 22 juillet 1896 en avant du temple. La stèle était engagée dans un mur et déjà brisée au moment de la découverte. J'ai pris avant de la faire dégager autant de copies et d'estampages qu'il m'a été possible. Elle est tombée en fragments que j'ai recueillis et placés dans la cour de la maison qui servait de dépôt. Là encore j'ai pris de nouveaux copies et estampages.

Les inscriptions étaient gravées sur la face (A), large de 0<sup>m</sup> 44 et sur la tranche droite (B), large de 0<sup>m</sup> 426. Je donne le nom de face au côté le plus large, de tranche au côté le plus étroit.

- .A. Face . . . . . αἰος Νεάνδρου  
[ὁ καὶ ..]οτέλης ἐτα-  
[μίτευεν καὶ π[α]ρήδρευ-  
[εν τὴν πρώτην] ἐξά-  
5. [μηνον, προφη]τεῦον-  
τος] . . . . . ρου το[ῦ  
.α. . . . . σ]τεφανη-

- φορού[ντων Ἐ]κατό-  
 μονος κ[αί Με]νε-  
 10. στράτου· [ἤ]ρξέν  
 τε δικαίως [κ]αί εὐσε-  
 βῶς καὶ φιλο[δ]όξως,  
 ἐποιήσατο δὲ καὶ πα-  
 ραπράσεις [π]άντων,  
 15. ὑποταμιεύο[ν]τος  
 Λίνειου τοῦ Με[νε]κρά-  
 τος.
- Ἐπὶ στεφανηφόρων Θεμί-  
 σωνος καὶ Ἀπολλωνίου,  
 20. προφητεύοντος δὲ Φανί-  
 ου τοῦ Μέλανος, ταμίας  
 ὁ παρεδρεύσας τὴν πρῶ-  
 τὴν ἐξάμηνον Φιλόδη-  
 μος Ἐστιαίο[υ, ἐ]φ' οὗ καὶ προσ-  
 25. εδόθη ὑπὸ Καίσαρος πρὸς  
 τῆι προὔπαρχούσῃ ἀσυλίᾳ  
 τοῦ ἱεροῦ μιλια δύο, ὑποτα-  
 μιεύοντος Δάωρου τοῦ Δά-  
 ωρου· ἤρξέν τε ἴσως καὶ δι-  
 30. καίως [κ]αί εὐσεβῶς.

Εὐκλή[ς Εὐά]νδρου ἐτ[α]-  
 μίευσ[εν ἐπὶ στεφ]ανη-  
 φόρου [Ἀντιόχου τοῦ Αἰσ-  
 [χ]ίνου [καὶ παρήδρευεν]  
 [τὴν πρώτην ἐξάμηνον κτλ.

- B. Tranche dr. Διογένης Μενάν[δρου  
 ἐταμίευσεν καὶ παρῆ]-  
 δρευεν τὴν δευ-  
 τέρην ἐξάμηνον  
 5. προφητεύοντος  
 Ἀμφιθέμιος τοῦ  
 Εὐκράτους, στεφα-  
 νη[φ]οροῦντος Ἠγή-  
 μ[άνδρου τοῦ Ἠγη-  
 10. μάνδρου, ὑδροφο-  
 ρούσης Βασιλίδος  
 τῆς Ἀπατουρίου·  
 ἤρξέν τε δικαίως  
 κ[αί] εὐσεβῶς καὶ φιλα-

15. [γαθῶς, εἰ]ποιήσατ[ο] δὲ  
[καὶ] παραπρά-  
σει]ς [πᾶ]ντων.

'Αγαθοκλῆς 'Αγαθο-  
κλέους ἑταμίευσεν

20. καὶ παρήδρευεν τ(ῆ)ν  
πρώτην ἐξάμηνον,  
προφητεύοντος 'Εκα-  
[τ]όμω τοῦ Νικομή-  
[δ]ους, στεφανηφοροῦν-  
25. [τος] Σωπόλιος τοῦ  
'Αντιγόγου· ἤρξεν τε  
[ἴσως] καὶ φιλαγαθῶς.

..... εἰς 'Απολλωνίου  
φύσει δὲ Ποσειδωνίου

30. ἑταμίευσεν καὶ παρήδρευ-  
[ε]ν τὴν πρώτην ἐξάμηνον,  
[π]ροφητεύοντος 'Αμφιθέ-  
[μι]ος τοῦ Εὐκράτους, στεφα-  
[νηφο]ροῦντος 'Ηγημάν-  
35. [δ]ρου τοῦ 'Ηγημάνδρου·  
[ἤρξε]ν τε δικαίως καὶ εὖσε-  
[βῶς]. — Vac.

Vac.

A. L. 1-17 (cinq fragments). Assez grands caractères, plutôt espacés.

L. 3. Τὴν πρώτην me semble plus probable que τὴν δευτέραν, les caractères n'étant pas serrés et la ligne n'étant pas remplie tout entière.

L. 7. Au commencement de la ligne, je crois distinguer devant l'alpha une barre verticale : 'Ια... ?

L. 18-30 (neuf fragments). Caractères plus petits et plus serrés. Cette partie a été déjà publiée dans la *Revue de Philologie*, XXIII (1899), p. 149 et 150.

L. 20. Un prophète Phantias nous est connu par une inscription de Didymes conservée au Musée Britannique (*Anc. gr. Inscr.*, n° DCCCCXXIII b).

L. 24. Une révision attentive de mes estampages confirme la correction proposée par Ad. Wilhelm (*Jahresh. des österr. arch. Instit.*, III (1900), p. 57) : 'Εστιαίο[u]. Le nom d' 'Εστιαίος est connu à Milet (*Anc. gr. Inscr.*, n° DCCCCXXIV c, l. 10-11).

L. 31-fin (trois fragments). L'écriture est semblable à celle des l. 1-17.

Pour les noms du trésorier et du stéphanéphore, cf. l'inscription *CIG.* 2879, citée plus haut.

B. L. 1-17 (trois fragments).

L. 5-10. Le stéphanéphore et le prophète nous sont connus par des inscriptions de Didymes conservées au Musée Britannique.

Hégémandros fils d'Hégémandros. *Anc. gr. Inscr.*, n° DCCCCXXI a, où il faut restituer :

[Προφήτης]

[ὁ δαίνα τοῦ δαίνος, ἐπὶ στεφανηφόρου]

1. 'Ηγ[η]μάνδρου τοῦ 'Ηγ[η]μάνδρου δ[ικαιος ἀνήρ]<sup>1</sup>.

Amphithémis fils d'Eucratès. *Anc. gr. Inscr.*, n° DCCCCXXIII c, où il faut lire et restituer<sup>2</sup> :

[Προφήτης]

1. 'Αμφι[θ]εμισ

Εὐκράτους

φ[ι]λοκαίσα[ρ].

L. 10. La mention de l'hydrophore n'est pas rare dans les listes de prophètes (*Anc. gr. Inscr.*, n° DCCCCXXI a; n° DCCCCXXII.—*Revue de Philologie*, XXI (1897), p. 40, n° 11).

Les lignes 15-17 sont très mal conservées. La pierre est percée de nombreux trous en cet endroit.

L. 18-27 (quatre fragments).

L. 20. Le lapicide a gravé τνν pour τήν.

L. 26. La restitution du nom du père de Sopolis peut être considérée comme certaine. Je renvoie le lecteur au Ch. X de mes *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*. Le même Sopolis, à ce qu'il semble, a été prophète (*Anc. gr. Inscr.* n° DCCCCXXI a, l. 16-17).

L. 28-36 (trois fragments). Cf. l. 5-10.

L'étude détaillée de cette liste de trésoriers m'entraînerait hors du sujet que je traite aujourd'hui. J'en ai déjà tiré un chapitre de l'histoire du Didymeion au premier siècle de notre ère et elle me fournira encore de précieux renseignements sur l'histoire de Di-

1. 'Ανήρ δίκαιος serait plus conforme à l'usage milésien. Mais on rencontre aussi le substantif après l'adjectif dans une des inscriptions de Lepsia citées plus haut.

2. D'excellents estampages que je dois à l'obligeance de M. G. F. Hill, du Musée Britannique, ne laissent aucun doute sur la lecture Εὐκράτους. Qu'il me soit permis d'exprimer de nouveau mes vifs remerciements à M. Hill et à M. A. S. Murray.

dymes même. Rapprochée du n° 2879 du *Corpus* et d'autres textes publiés ou inédits, elle me permettra de retrouver l'aspect du bourg (κώμη) et de ses différents habitants si nettement distingués dans le n° 2879<sup>1</sup>; elle m'aidera aussi à montrer comment le trésorier, anciennement détaché à Didymes pour y veiller aux richesses sacrées<sup>2</sup>, est devenu peu à peu un personnage considérable, chargé d'assurer la subsistance d'une population plus nombreuse. Aujourd'hui je dois me borner à la dater.

On remarquera d'abord avec quelle négligence elle a été gravée. Il semble que le lapicide ait pris plaisir à brouiller ses notes. Six semestres sont relatés sur la pierre, trois sur la face, trois sur la tranche, et pourtant nous ne possédons qu'une année complète. Sur la face se suivent trois premiers semestres : ceux des stéphanéphores Hécatomnon-Ménéstratos, Thémison-Apollonios, et Antiochos. Sur la tranche l'ordre est plus bizarre encore : de l'année d'Hégémandros, la seule qui soit complète, nous avons d'abord le second semestre, puis vient le premier semestre de Sopolis et enfin le premier d'Hégémandros. Notons en passant que le même désordre s'observe dans une inscription du Musée Britannique citée plus haut, n° DCCCCXXI a : le stéphanéphorat d'Hégémandros ne peut être antérieur à l'entrée en charge du prophète qui le suit immédiatement sur la liste.

De nos six semestres, trois peuvent être datés. J'ai montré dans un précédent article<sup>3</sup> que le César, dont la libéralité marqua le premier semestre du stéphanéphorat de Thémison et Apollonios, n'est autre que Caligula : les stéphanéphores Thémison et Apollonios, le prophète Phantias fils de Mélas et le trésorier Philodémos ont donc été en charge dans la première moitié du premier siècle de notre ère, exactement entre les années 37 et 41. Le prophète Amphithémis fils d'Eucratès, qui a été en charge pendant le stéphanéphorat d'Hégémandros, est qualifié de φιλοκαίσαρ dans l'inscription du Musée Britannique. Or, sur le même côté de la même inscription, peu au-dessous du nom d'Amphithémis, se lit le nom suivant : Προφήτης Τ. Κλαύδιος Μαρκιανὸς Σμάραγδος Σωτήρ[ι]χος. A en juger par les prénoms, ce prophète se place très vraisemblablement dans la deuxième moitié du premier siècle de notre ère. D'autre

1. Cf. STRABON, XIV, 634 : Κώμης γούν κατοικίαν ὁ τοῦ σηκοῦ περίβολος δέδραται. L'inscription distingue : 1° οἱ περὶ τὸ μαντεῖον πάντες, tous ceux qui sont attachés au sanctuaire ; 2° οἱ τὸ ἱερὸν κατοικοῦντες, les habitants, citoyens Milésiens et étrangers ; 3° οἱ πρόσχωροι les habitants de la région voisine, notamment ceux du dème des Ἀργασεῖς et du dème de Τερχιοῦσσα.

2. *Revue de Philologie*, XXII (1898), p. 125 et 126.

3. *Revue de Philologie*, XXIII (1899), p. 147 suiv.

part le nom du stéphanéphore Hégémandros fils d'Hégémandros se trouve dans une liste de prophètes dont l'un a été en charge dans la dernière partie du premier siècle avant notre ère. Donc le prophète Amphithémis n'a pu mériter le titre de φιλοκαίσαρ que sous l'un des premiers Césars, sous Auguste ou sous Caligula<sup>1</sup>; donc le stéphanéphore Hégémandros, le prophète Amphithémis, l'hydrophore Basilis, les trésoriers N. fils de Posidonios<sup>2</sup> et Diogènes fils de Ménandros ont été en charge dans la première moitié du siècle de notre ère.

Et puisque ces trois semestres se rapportent au premier siècle de notre ère, il y a d'autant plus de raisons d'attribuer les trois autres à la même période que les trois semestres datés sont relatés l'un sur la face, les deux autres sur la tranche. Il est infiniment probable que l'inscription tout entière a été gravée au premier siècle.

Revenant après ce long détour à notre προβαρχος Dionysios, fils d'Eirénias, qui a été en fonctions sous le stéphanéphorat d'Antiochos, nous pouvons affirmer que les Milésiens entretenaient encore une garnison, ou tout au moins un προβαρχος, dans l'île de Lepsia au premier siècle de notre ère.

#### PATMOS.

Patmos est aujourd'hui la plus célèbre de toutes les petites îles que j'ai appelées les îles milésiennes. Le séjour de saint Jean et l'Apocalypse, le monastère fameux fondé par Christodule et sa bibliothèque, tant de grands souvenirs assurent la gloire de ce rocher. Du haut de l'observatoire que m'offrait le moulin jaché sur les ruines du Didymeion, il n'est pas de terre qui ait plus constamment attiré mes regards : éclatant de blancheur, le haut couvent semble couronner l'île déchiquetée, et c'est lui vraiment qui règne dans la mer Icarienne. L'île de Lépsó lui appartient : les trente ou quarante familles qui l'occupent sont originaires de Patmos<sup>3</sup>. Il possède à Léros d'importants domaines; notamment au lieu dit Parthéni : le Théologos est aujourd'hui le maître de l'ancien tème-

1. Pour le titre de φιλοκαίσαρ, cf. des inscriptions de Cos et de Catymna, où le médecin de Claude, C. Stertinus Xénophon, porte dans l'ordre suivant les titres suivants φιλοκαίσαρ, φιλοκλαύδιος, φιλοσεβαστος (R. Heuzou, *Koische Forschungen und Funde*, n° 21 et 22, p. 65); φιλοκαίσαρ, φιλονέρον, φιλοκλαύδιος, φιλοσεβαστος (Calymna, *ibid.*, p. 198).

2. Peut-être [Diodotos] fils de Poseidonios. Cf. *Anc. gr. Inscr.*, n° DCCCCXIII, c. 1. 5: Ποσειδωνίος Διοδότου.

3. Ce renseignement nous est fourni par ΣΑΚΚΕΛΙΟΝ, art. cité de Γ' Εφημ. Αρχ., 1890, p. 221.

nos de la Parthénos. Au couvent appartiennent encore Lébinthos et le groupe des Arki. Enfin, des colons patmiens occupent les Korsia<sup>1</sup>.

Notre guide, M. Bent, a visité Patmos, et voici ses notes : « At Patmos near the harbour are traces of a considerable Hellenic town built in dark stone and without a single trace of marble. On the western extremity are the ruins of a temple of considerable size and one portion of the city walls is built of polygonal stones whereas the other is constructed of well-cut rectangular ones. To the north the walls are flanked by two square towers, which form a sort of platform, and close to them is easily to be distinguished the ancient gateway into the town. The circle of the walls must be at least a mile and a half, and the *débris* inside prove it to have been a place of considerable importance<sup>2</sup>. »

Les inscriptions sont très peu nombreuses. Je n'en citerai guère que deux : un décret d'une association particulière et une dédicace métrique. Peut-être suffiront-elles à prouver que Patmos était une île milésienne. Le décret, publié pour la première fois par Ross, plus exactement par Sakkéliou, et récemment par Dittenberger<sup>3</sup>, commence ainsi :

'Επι Σωπόλιος, Ἀρτεμι[σι]ῶνος ἔδοξε τῶι κοι-  
νῶι τῶν λαμπαδιστῶν τῶν ἐν Πάτμωι καὶ με-  
τεχόντων τοῦ ἀλείμματος· [ἐπει]δὴ Ἡγήμανδρος [Με-  
ν]εχράτου τὰ τε πρὸς θεοὺς εὐσεβῶς ἔχω διαμ[ένει,  
5. π]ο[ι]ῶν καὶ τὰ πρὸς τοὺς συν[γεν]εῖς καὶ πολίτας εὐ[εν]ῶς  
· · · · ·

L. 1. Ἐπι Σωπόλιος. Je propose de traduire : sous (le stéphanéphorat de) Sopolis<sup>4</sup>.

1. J'emprunte ces renseignements à L. Ross, *Reisen auf den griech. Inseln*, II, p. 134. En outre du livre de V. Guéaix, *Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos*, 1856, je me bornerai à citer, sur Patmos, une petite plaquette de MM. J. Bidez et L. PARMENTIER, *Un séjour à Patmos*, Gand, Egeleke. Les deux savants professeurs des Universités de Gand et de Liège ont séjourné à Patmos en 1895, et leur récit, vivant et sobre, est très intéressant.

2. *Journ. of hellen. Studies*, VII (1886), p. 144.

3. L. Ross, *Inscr. gr. ined.*, II, p. 70, n° 189. — J. SAKKÉLION, Ἀρχ. Ἐφημ., 1862, p. 257, n° 257. — DITTENBERGER, *SIG*<sup>2</sup>, n° 681.

4. Me fiant à la copie de Ross, j'avais d'abord attribué ce décret au premier siècle de notre ère et identifié le stéphanéphore Sopolis avec le Milésien Sopolis fils d'Antigonos qui est nommé dans la liste de trésoriers publiés plus haut. Mais je dois à l'obligeance de M. P. Foucart un estampage fait par Rayet, probablement entre 1870 et 1873. L'estampage me prouve que la copie de Sakkéliou est plus exacte que celle de Ross et m'apprend que l'inscription remonte au moins au deuxième siècle avant notre ère. L'estampage de Rayet permettra de contrôler les restitutions proposées par M. Hol-



'Αρτεμισιῶνος. Le mois d'Artémision se retrouve dans le calendrier milésien.

L. 3. Ἡγήμανδρος Μενεκράτου. Le nom d'Hégémandros ne s'est rencontré, je crois, qu'à Milet. Cf. le stéphanéphore Hégémandros fils d'Hégémandros dans les deux textes de Didymes cités plus haut et le stéphanéphore Hégémandros fils d'Amphithémis dans une inscription inédite de Didymes.

L. 5. Ποιῶν καὶ τὰ πρὸς τοὺς συγγενεῖς. Le même éloge se retrouve dans un décret découvert à Didymes et rendu en l'honneur d'un éphébarque (*Anc. gr. Inscr.*, n° DCCCCXXIV, l. 10 suiv. : φιλοστόργως δὲ καὶ ὡς πρέπον ἐστὶν ἀνδρὶ σώφρονι καὶ πεπαιδευμένῳ προσφέρεται τοῖς γόνευσι καὶ τοῖς λοιποῖς συγγενέσιν, εὐνοϊκῶς δὲ καὶ φιλοδόξως καὶ πρὸς πάντας τοὺς πολίτας ὑπεξάγει).

Aux l. 10 et suiv. nous voyons qu'Hégémandros fils de Ménécraates a rempli les fonctions de χρυσονόμος τῶν λαμπαδιστῶν. Or les trésoriers des Lériens, qui forment un des dèmes de Milet, portent le même titre.

Enfin des inscriptions inédites de Didymes nous apprennent qu'il y avait à Didymes des courses au flambeau et peut-être n'est-il pas téméraire de supposer que les λαμπαδισταί de Patmos s'entraînaient surtout en vue de la course didyméenne. Si je ne me trompe, le κοινὸν τῶν λαμπαδιστῶν τῶν ἐν Πάτμῳ καὶ μετεχόντων τοῦ ἀλείμματος (l. 1-2), ou plus simplement les λαμπαδισταί καὶ ἀλειφόμενοι (l. 18-19), forment les deux classes d'un gymnase. Le chef de la première, la plus importante, peut-être la plus ancienne, est le λαμπάδαρχος, celui de la seconde le γυμνασιάρχος. Hégémandros a rempli les deux fonctions : γεγυμνασιαρχικῶς ἐπτάκι καὶ λελαμπαδαρχικῶς (l. 8). Les deux classes ont une caisse spéciale : Hégémandros n'a administré que celle des λαμπαδισταί, (l. 10 suiv. κατασταθεὶς δὲ καὶ χρυσονόμος τῶν λαμπαδιστῶν). Les deux classes se réunissent dans un gymnase auquel Hégémandros offre une statue d'Hermès en marbre<sup>1</sup> : Hermès est le dieu des gymnases et je rappellerai l'épithaphe gravée à Icaria (?) sur la tombe d'un enfant qui, mort à douze ans, n'a pas vu l'Hermès qui préside au gymnase<sup>2</sup>.

ieux pour les l. 17 et 23 (*Revue des Études grecques*, XIII (1900), p. 464 suiv.) Je renvoie cette étude à plus tard et j'y joindrai quelques observations sur des inscriptions de Téos, dont les estampages se trouvent dans le lot que m'a gracieusement donné M. Foucart.

1. L. 13 suiv.

2. G. KAIBEL, *Epigrammata graeca...*, n° 295 :

... οὐδ' ἔφθη γλαμύδας περὶ χρωτὶ βαλέσθαι  
οὐδ' ἐσιδέειν Ἑρμῆν γυμνασίου πρόεδρον.

L'inscription a été publiée plus complètement par A. M. FORTNIEA dans le *Μουσείον καὶ Βιβλιοθήκη τῆς εὐαγγελικῆς σχολῆς*, I (1875), p. 141, n° 66. Du même

De toute façon, l'existence à Patmos, d'un gymnase qui décerne à son bienfaiteur une couronne de cinq statères d'or et un portrait, nous donne l'idée d'une population assez nombreuse, et ce n'est pas sur un rocher désert que saint Jean a composé l'Apocalypse<sup>1</sup>. Le témoignage, cité plus haut, de M. Bent est à retenir.

La dédicace métrique, malheureusement très mal conservée, nous fait connaître le nom ou tout au moins l'existence d'une prêtresse d'Artémis Scythienne<sup>2</sup>. Le culte, semble-t-il, avait été introduit dans l'île dès la plus haute antiquité, mais notre prêtresse, fille du médecin Glaukias, n'était pas originaire de Patmos. Elle y avait été amenée très jeune et nous pouvons en conclure que son père exerçait son art dans l'île même. A en juger par le fac simile de Ross, l'inscription n'est pas antérieure à l'époque impériale et même elle est postérieure au premier siècle de l'ère chrétienne. Le titre de la prêtresse nous intéresse particulièrement; elle a été désignée par Artémis même pour être Ὑδροφόρος<sup>3</sup>. Le titre complet était sans doute Ὑδροφόρος Ἀρτέμιδος Πατμίας<sup>4</sup>. On sait qu'à Didymes la prêtresse d'Artémis Pythienne portait le titre de Ὑδροφόρος Ἀρτέμιδος Πυθείης. Les deux prêtresses, à Patmos comme à Didymes, célébraient des mystères, ἄργια dans la dédicace de Patmos<sup>5</sup>, μυστήρια dans les inscriptions de Didymes. Que la fille de Glaukias vint ou non de Milet, la dédicace nous permet d'affirmer qu'elle a, sinon restauré, du moins remis en honneur à Patmos le culte d'Artémis<sup>6</sup>.

J'ajouterai, en terminant, qu'on ne connaît pas de monnaies de Patmos.

M'autorisant de ce fait et des rapprochements établis plus haut,

endroit d'Icaria proviennent deux autres inscriptions intéressantes, d'abord une liste d'éphèbes (Μουσειον, 1875, p. 129, n° 63, A. M. Fouquier), que G. Hirschfeld attribue sans hésitation à Milet-Didymes (*Anc. gr. Inscr.*, ad n° DCCGCCXXIV, p. 95), puis une dédicace (Μουσείον, 1875, p. 142, n° 69, copie d'un papyrus, où se lit le nom des Λέριοι. Cette dernière inscription doit-elle être attribuée à Icaria? Est-elle exactement copiée? Ce sont questions auxquelles répondra M. L. Burchner.

1. Tel était l'avis d'E. Renan, et MM. Bidez et Parmentier ont tort de lui chercher chicane sur ce point (*Un séjour à Patmos*, p. 10).

2. L. Ross, *Inscr. gr. ined.*, II, p. 72, n° 190 et Pl. IX = KATZEL, *Epigramm. gr.*, n° 872.

3. V. 3.

4. Cf. une dédicace de basse époque à Artémis Patmia, découverte à Patmos et publiée par SARRÉLION, *Αρχ. Έφημ.*, 1862, p. 261, n° 230.

5. V. 14.

6. V. 14. Les biographes de Christodule, qui vivait au XI<sup>e</sup> siècle, rapportent qu'il brisa de ses mains la statue d'Artémis à Patmos (V. GUÉPIN, *ouv. cité*, p. 17).

Les biographes de saint Jean citent plusieurs fois au nombre de ses ennemis dans l'île « les prêtres d'Apollon », qui ne cessent de le poursuivre de leurs intrigues et de leur haine (V. GUÉPIN, p. 20, 21, 22, 26).

je joindrai le nom de Patmos à ceux de Lepsia et de Léros, sur la liste des îles milésiennes.

## LES KORSIÆ.

Les Korsiæ sont à une faible distance au N. de Patmos. L'auteur ou le copiste du *Stadiasmus maris magni* se trompe certainement quand il évalue cette distance à 400 stades et K. Müller a raison de corriger  $\nu'$  en  $\rho'$ , 400 en 100<sup>1</sup>.

M. Bent a touché aux îles Korsiæ et voici ce qu'il en dit (p. 143-144) : « There is a small group of islands called the Fournoi near Samos, the principal of which is now called Krousæ, the ancient Corassia, and on the hill close to the harbour are considerable remains of an Hellenic town built on a marble rock which has been much cut and adorned; under the highest point stood a colossal statue the holes for the feet of which are still visible with an inscription round the base so obliterated that scarcely any letters can be deciphered; this was the case too with numerous rock-cut inscriptions and ornamentations which covered this rock. On the coast of Corassia about 10 miles from the town is the base of an Hellenic marble temple with a well preserved approach, but on the top two small Byzantine churches had been erected, and in digging here we failed to find any inscription or further trace of antiquity. »

Combien je regrette que M. Bent n'ait ni déchiffré ni estampé les inscriptions et ornements qui couvrent le roc, aux abords de la statue disparue ! Ce roc est du marbre, et des carrières de l'île a été extrait le marbre du Didymeion. Rayet et Thomas l'affirment, au moins pour les colonnes. « Les colonnes, disent-ils<sup>2</sup>, sont construites en un marbre très dur, à gros grains brillants, et ayant par places des teintes d'un gris léger et bleuâtre. Ce marbre vient des îles Fourni (anciennes Korseæ) au sud de Samos. Il a été débarqué à la baie Kouvella, l'ancien port Panormos, où il en existe encore

1. *Geogr. gr. min.*, I, p. 499, § 283 : 'Ἀπὸ τοῦ Ἀμαζονίου (promontoire de Patmos) ἐπὶ τὴν Κορσίαν σταδίων  $\nu'$ . Le même auteur emploie le pluriel, p. 500, § 284 : εἰς τὰς Κορσίαις. De même STRABON, XIV, 636 et AGATHEMEROS, 18 (*Geogr. gr. min.*, II, p. 479). Ailleurs, X, 488, STRABON emploie la forme Κορασσία. Cf. PLINIE, IV, 23, 69 Jahn : Corassiae. La forme classique était Κορσαί. Elle a pour elle l'autorité d'HÉCATÉE de Milet cité par Etienne de Byzance, s. v. : νῆσος τῆς Ἰωνίας, ἀντικρὺ Σάμου. Ἐκαταίος Εὐρώπης Ἡρωδιανὸς Κορσαί διὰ τοῦ ι. PLINIE la connaît également, V, 37, 135 : Corsee.

2. *Milet et le golfe Latmique*, II, p. 70. Cf. p. 28. Le collaborateur d'O. Rayet, Albert Thomas, ne peut me dire si Rayet avait visité les îles Fourni : lui-même n'y est pas allé.

sur le rivage plusieurs énormes blocs seulement dégrossis dans la carrière, et laissés là peut-être à cause de quelque défaut révélé par un examen attentif ». Qui sait si les graffites signalés par M. Bent n'ont pas été en grande partie gravés par les carriers qui travaillaient pour notre temple ?

Un des comptes inédits de la construction du temple, mentionne à deux reprises la carrière de Marathé, τὸ ἐμ. Μαράθη λατόμιον. Marathé serait-elle une des Korsiaë ou un lieu dit dans la plus importante de ces îles ?

De toute façon, nous sommes en droit d'admettre que ce groupe d'îles, si nécessaire à Milet, lui appartenait.

Quoi qu'il en soit de l'importance des établissements milésiens dans les dernières îles que nous venons de nommer, les Korsiaë, Patmos et Lepsia, il y a lieu de se demander quel lien rattachait à Milet les citoyens qui les habitaient. Les Lériens, nous l'avons vu, formaient un dème : l'existence d'un dème des Patmiens, par exemple, nous est inconnue. Les Lériens figurent sur la liste des tributaires athéniens dans la première confédération maritime : les Patmiens et les autres insulaires milésiens n'y sont pas inscrits. Faut-il donc admettre que toutes les îles milésiennes étaient comprises par les Athéniens sous le titre de Μιλήσιοι ἐξ Λέρου et que Lepsia et Patmos, par exemple, payaient leur quote part des trois talents imposés aux Milésiens de Léros ? Je ne le crois pas. Léros était seule à payer ce tribut, seule à former un dème. Pour les autres îles, qui furent peut-être occupées plus tard, les familles qui y résidaient étaient originaires de Milet, et c'est à Milet qu'elles payaient le tribut, c'est dans les dèmes de Milet qu'elles faisaient inscrire leurs enfants.

J'ai dit plus haut que les îles milésiennes formaient deux lignes de défense en avant du territoire de la cité et de son grand temple. A vrai dire, les Milésiens en éprouvèrent plus de dommages qu'ils n'en reçurent de secours. En 412, Ladé même est occupée par les Athéniens qui menacent Milet<sup>1</sup>. Alexandre s'en empare en 334<sup>2</sup> ; Philippe V en 201<sup>3</sup>. Au premier siècle <sup>avant</sup> notre ère, les îles Tragææ offrent des abris aux pirates<sup>4</sup> ; dans l'hiver de 74, Jules César est

1. THUCYDIDE, VIII, 24, 1.

2. ARRIEN, *Anabase*, I, 18, 4 ; 19, 3.

3. POLYBE, XVI, 10 et 15.

4. STRABON, XIV, 634 : Τὰ περὶ τὰς Τραγαίαις νησίαις ὑπόρμους ἔχοντα λησταίς.

fait prisonnier par des pirates, non loin de l'île de Pharmacoussa<sup>1</sup>. Aussi ne serons-nous pas surpris de rencontrer à Milet, dès le deuxième siècle avant notre ère, un collège de fonctionnaires chargés de veiller à la sûreté de la ville : οἱ ἡιερημένοι ἐπὶ τῆς φυλακῆς. Ils occupent un des premiers rangs dans la hiérarchie administrative<sup>2</sup>.

B. HAUSSOULLIER.

---

1. SUÉTONE, *J. César*, 4. PLUTARQUE, *César*, 1. VALÈRE MAXIME, VI, 9, 15. — POLYEN, VIII, 23 rapporte que César fut fait prisonnier près du cap Malée, et de là conduit à Milet. Sa rançon lui fut avancée par les Milésiens.

2. Ch. MICHEL, *Recueil...*, n° 31, l. 29. = DITTENBERGER, *SIG*<sup>2</sup>, n° 314.